

 <p>Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p>	<p>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025</p>
--	---

Date de convocation : 18/03/2025

Date d'affichage : 18/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Alain DEHAIS, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN

Etaient Absents : Jonathan DESGROISILLES a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Dominique CATEL

Mr Gilbert BAUDER a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

OBJET :

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial pour renforcer l'équipe des espaces verts. En effet, la Commune ayant obtenu le Grand Prix Spécial au Concours des Villes et Villages Fleuris 2024, il est primordial de maintenir ce prix et envisager une éventuelle 3^{ème} fleur.

D'autre part, de nouveaux aménagements paysagers ont été et vont encore être créés tels que des jardins d'enfants représentant une charge d'entretien supplémentaire pour le service des espaces verts.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er avril 2025, un emploi permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, à savoir lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'Adjoint Technique Territorial aux espaces verts, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2025, et selon les modalités décrites ci-dessus.
- D'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2025 de la Commune.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Le Maire-Adjoint,

P. LEGOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250325-18-25-DC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 25 MARS 2025

Grade ou emploi	Catégorie	Postes créés	Postes occupés par titulaire ou stagiaire	Postes occupés par non titulaires	Au 1 ^{er} avril 2025	Temps complet	Temps non complet
Filière administrative							
Rédacteur	B	1	1		1	35h	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	3		3	35h	
Adjoint administratif	C	1	1		1	35h	
Filière Technique							
Agent de maîtrise principal	C	2	2		2	35h	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	3		3	35h	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	4	4		4	35h	
Adjoint technique	C	10	10		11	35h	
		1	1				22h75
Filière animation							
Adjoint d'animation	C	1	1		1		12h25
Filière médico-sociale							
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		1	35h	
Filière sécurité							
Garde-champêtre Chef Principal	C	1	1		1	35h	